

Vos informations municipales et communautaires

Municipalité de Pontiac - 2024 route 148, Pontiac, JoX 2Go

(819) 455-2401 www.municipalitepontiac.ca



Pour faire publier un message communautaire : staubin.lucie@municipalitepontiac.ca

Vérification des vignettes

Durant les prochains mois, une personne au nom de la municipalité sera chargée de vérifier, lors d'une journée de cueillette, si vos vignettes ont été apposées sur vos bacs à déchets et de matières recyclables, et si ceux-ci vous ont été facturés. Si vous croyez ne pas avoir été facturé, veuillez s'il vous plaît nous en informer dans les meilleurs délais. Merci de votre collaboration. Comme annoncé précédemment, l'entrepreneur cessera de vider les bacs sans vignette.

Carte municipale

Au cours des prochains jours, si vous ne l'avez pas déjà reçu, tous les foyers de la municipalité recevront une copie de la nouvelle carte routière et touristique de la municipalité. Des exemplaires pour les visiteurs seront disponibles à l'Hôtel-de-ville et dans différents endroits publics. Rappelons que cette initiative a été rendue possible grâce à la générosité des commanditaires. Regroupant les différents attraits touristiques de la municipalité et présentant paysages séduisants, cette carte invite les visiteurs à découvrir la municipalité.

Calendrier municipal

En 2018, nous publierons une version bonifiée du calendrier municipal. Pour ce faire nous avons besoin de vos plus belles photographies de la municipalité. Svp nous les faire parvenir avant le 1^{er} septembre 2017 à : labrie.dominic@municipalitepontiac.ca. Vous courez la chance de voir l'une de vos photos illustrés dans le calendrier municipal qui sera distribué dans tous les foyers.

Conseil municipal de juin - En bref

- Le conseil municipal a adopté un Plan d'action pour la mise en place d'un programme systématique et obligatoire de compostage domestique et communautaire. Le plan prévoit notamment la distribution de composteurs domestiques gratuits, l'interdiction de jeter des déchets végétaux dans le bac de déchets et un plan de communication et de formation afin de favoriser la valorisation des matières compostables.
- Un projet de règlement régissant les conditions de prise en charge des chemins de tolérance a été déposé. Ce projet fait suite à une série de rencontres avec la FRAPP.
- Un règlement visant à mieux encadrer la circulation des véhicules lourds a été adopté afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels concernés.

Prochaine séance du conseil municipal

19h30, le 8 août 2017, [Centre communautaire de Luskville](#)

Élections 2017-Recrutement du personnel électoral

Les élections municipales du 5 novembre 2017 arrivent à grands pas. Le président d'élection, M. Benedikt Kuhn est présentement à la recherche de personnel afin d'assurer le bon déroulement du scrutin.

On recherche notamment des scrutateurs, des secrétaires de bureau de vote, des préposés à l'information et au maintien de l'ordre, des membres pour la commission de révision de la liste électorale et des responsables de la vérification de l'identité des électeurs.

Nous avons besoin de personnel à l'une ou l'autre des dates suivantes :

- 5 novembre 2017 (Jour du scrutin)
- 29 octobre 2017 (Jour du vote par anticipation)
- Entre le 14 et le 26 octobre pour la révision de la liste électorale (1 journée et 1 soir pendant cette période; les dates sont à déterminer)

Les candidats choisis devront assister à une séance de formation rémunérée de 60 à 90 minutes. Les dates sont à déterminer.

Pour postuler : envoyer un courriel à kuhn.benedikt@municipalitepontiac.ca en indiquant : vos coordonnées, les postes qui vous intéressent et l'expérience que vous avez dans le domaine. Notez que le personnel électoral ne peut se livrer à un travail de nature partisane à compter du moment où il prête le serment.

Recrutement – pompiers volontaires

La municipalité est à la recherche de pompiers volontaires. Toute formation nécessaire est assurée par la municipalité. Le taux horaire d'un pompier est établi à 19,23\$. Veuillez soumettre votre c.v. et une lettre de motivation à l'attention de G. Chevrier-Bottrill, directrice des ressources humaines chevrier.ginette@municipalitepontiac.ca

Assemblée générale – Association Les Amis du Sault-des-Chats

L'assemblée aura lieu le 9 août prochain au Centre Bert Kennedy, 885 rue de Clarendon à Quyon. Pour plus d'information, veuillez contacter Meghan Lewis, (819) 455-2401 ou lewis.meghan@municipalitepontiac.ca

Vie communautaire

Soirée dansante traditionnelle pour aînés

Dans le cadre de la journée internationale des aînés et du 150^e anniversaire du Canada, les aînés de la municipalité de Pontiac sont invités à une soirée de danse carrée bilingue le 30 septembre prochain, au centre communautaire de Luskville. L'entrée est gratuite mais les participants sont invités à contribuer un plat pour le repas communautaire. Les places étant limitées, vous devez vous procurer un billet (gratuitement) auprès de Madame Nicole Touchette, de Les Blés d'or de Luskville : (819) 455-9613.

Avis

Aux personnes habiles à voter ayant le droit de signer une demande à un référendum.

SECOND PROJET 177-02-01-2017 ADOPTÉ LE 11 JUILLET 2017, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 177-01.

1. A la suite de l'assemblée de consultation tenue le 4 juillet 2017, le conseil a adopté le second projet de règlement intitulé : « **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 177-02-01-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 177-01 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'AJOUTER DES NORMES POUR LES LOGEMENTS BIGÉNÉRATIONNELS** »

2. Ce second projet de règlement contient une disposition pouvant faire l'objet de demandes de la part des personnes intéressées de l'ensemble de la municipalité et que cette disposition doit être soumise à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

3. Une personne intéressée est une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire, c'est-à-dire une personne qui, le 11 juillet 2017, remplit l'une des conditions suivantes:

- Est une personne habile à voter du secteur concerné (édifices et terrains desservis) de la municipalité, toute personne qui, à la date de référence, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit une des deux conditions suivantes :
 - Être domiciliée sur le territoire du secteur concerné (édifices et terrains desservis), de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec.
 - Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F2-1) situé sur le territoire du secteur concerné (édifices et terrains desservis), de la municipalité.

Une personne physique doit également, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise :

- Être assigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants de la place d'affaires. (Note : Un copropriétaire ou un cooccupant n'a pas à être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'une place d'affaires.)

Condition d'exercice du droit à l'enregistrement d'une personne morale :

- Désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 11 juillet 2017 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

4. Pour être valide, une demande doit remplir les conditions suivantes:

- Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet d'une demande de participation à un référendum et la zone d'où elle provient;
- Être signée, dans le cas où il y aurait plus de 21 personnes intéressées dans la zone d'où elle provient, et au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;
- Être reçue au bureau de la Municipalité le **7 août 2017**.

Le règlement peut être obtenu, sans frais, à l'hôtel de ville situé au 2024 route 148 Pontiac du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00.

DONNÉ à PONTIAC ce 28^e jour de juillet 2017.
Benedikt Kuhn
Secrétaire-trésorier

Aux personnes habiles à voter ayant le droit de signer une demande à un référendum.

SECOND PROJET 177-03-01-2017 ADOPTÉ LE 11 JUILLET 2017, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 177-01.

1. A la suite de l'assemblée de consultation tenue le 4 juillet 2017, le conseil a adopté le second projet de règlement intitulé : « **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 177-03-01-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 177-01 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE R2 SOIT LES HABITATIONS UNIFAMILIALES JUMELÉES ET LES HABITATIONS BIFAMILIALES ISOLÉES DANS LA ZONE 132** »

2. Ce second projet de règlement contient une disposition pouvant faire l'objet de demandes de la part des personnes intéressées de l'ensemble de la municipalité et que cette disposition doit être soumise à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

3. Une personne intéressée est une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire, c'est-à-dire une personne qui, le 11 juillet 2017, remplit l'une des conditions suivantes:

- Est une personne habile à voter du secteur concerné (édifices et terrains desservis) de la municipalité, toute personne qui, à la date de référence, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit une des deux conditions suivantes :
 - Être domiciliée sur le territoire du secteur concerné (édifices et terrains desservis), de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec.
 - Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F2-1) situé sur le territoire du secteur concerné (édifices et terrains desservis), de la municipalité.

Une personne physique doit également, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise :

- Être assigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants de la place d'affaires. (Note : Un copropriétaire ou un cooccupant n'a pas à être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'une place d'affaires.)

Condition d'exercice du droit à l'enregistrement d'une personne morale :

- Désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 11 juillet 2017 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

4. Pour être valide, une demande doit remplir les conditions suivantes:

- Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet d'une demande de participation à un référendum et la zone d'où elle provient;
- Être signée, dans le cas où il y aurait plus de 21 personnes intéressées dans la zone d'où elle provient, et au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;
- Être reçue au bureau de la Municipalité le **7 août 2017**.

Le règlement peut être obtenu, sans frais, à l'hôtel de ville situé au 2024 route 148 Pontiac du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00.

DONNÉ à PONTIAC ce 28^e jour de juillet 2017.
Benedikt Kuhn
Secrétaire-trésorier

Pontiac Bulletin

August 2017

Your municipal and community information

Municipality of Pontiac - 2024, Highway 148, Pontiac, JoX 2G0

(819) 455-2401 www.municipalitepontiac.ca  

Please send your announcements to: stabin.lucie@municipalitepontiac.ca

Verification of stickers

Over the next few months, a person on behalf of the municipality will be responsible for verifying if your stickers have been affixed on your garbage and recycling bins, during a garbage collection day, and if you have been invoiced for them. If you believe that you have not been invoiced, please inform us as soon as possible. Thank you for your collaboration. As previously announced, the contractor will no longer empty the contents of bins that do not have the municipal stickers on them.

Municipal Maps

In the coming days, if you have not already received one, each household in the municipality will receive a copy of the new tourist and road map. Copies for visitors will be available at the Town Hall and in various public places. This initiative was made possible thanks to the generosity of the sponsors.

Combining the various tourist attractions of the municipality and presenting seductive landscapes, this map invites visitors to discover the municipality.

Municipal calendar

In 2018, an enhanced version of the municipal calendar will be published. To do so, we ask that you send us your most beautiful photographs of the municipality. Please forward them to: labrie.dominic@municipalitepontiac.ca before September 1st 2017. There is a chance that you will see one of your photos illustrated on the municipal calendar, which will be distributed to every household.

July Council meeting-Highlights

- The municipal council adopted an Action Plan to establish a systematic and compulsory domestic and community composting program. The plan includes the distribution of free home composters, prohibits throwing compostable matter into waste bins and a communication and training plan in order to promote the recovery of compostable materials.
- A draft bylaw governing the conditions for taking over the responsibility of the tolerance roads was tabled. This draft bylaw follows a series of meetings held with the FRAPP.
- A bylaw aiming to better control heavy vehicle traffic was adopted in order to protect the road network.

Next Council meeting

7:30 p.m., on August 8, 2017, [Luskville Community Centre](#)

2017 Elections -Recruitment of election staff

The municipal elections on November 5th 2017 are fast approaching. Mr. Benedikt Kuhn, president of elections is currently looking for staff in order to ensure the smooth running of the ballots.

We are specifically looking for scrutineers, secretary of polling stations, officers in charge of information and order, members for the board of revisors of the list of electors, and for people responsible for the verification of the identity of voters.

We need staff on either of the following dates:

- November 5th 2017 (Polling day)
- October 29th 2017 (Day of the advance poll)
- Between October 14th and the 26th for the revision of the list of electors (1 day and 1 night during this period; dates to be determined)

The candidates chosen must attend a remunerated 60 to 90 minute training session. Dates to be determined.

To apply : send an email to kuhn.benedikt@municipalitypontiac.ca stating your coordinates, which position is of interest to you and any experience you might have in this field. Note that the electoral staff cannot engage in partisan work as soon as they have taken an oath.

Hiring – Volunteer firefighters

The municipality is looking for volunteer firefighters. All training required is provided by the municipality. The rate of pay is \$19.23/hr. Please send your resumé and a covering letter to G. Chevrier-Bottrill, Director of Human Resources chevrier.ginette@municipalitepontiac.ca

General meeting – Friends of the Chats Falls Association

The meeting will be held on August 9th 2017 at the Bert Kennedy Centre, 885, Clarendon St. in Quyon. For more information, please contact Meghan Lewis (819) 455-2401 lewis.meghan@municipalitepontiac.ca

Community activities

Evening of dance – for seniors

As part of the International Senior Citizens' day and Canada's 150th anniversary, the seniors of the Municipality of Pontiac are invited to an evening of square dancing (bilingual) on September 30th 2017, at the Lusville Community Centre. Admission is free, but participants are invited to contribute by preparing dish for the community meal. As seating is limited, you must obtain a ticket (free of charge) from Mrs. Nicole Touchette, of the Lusville Golden Age Club (819) 455-9613.

Public notices

To persons of legal capacity to vote and having the right to sign a request for a referendum.

SECOND DRAFT BYLAW 177-02-01-2017 MODIFYING THE ZONING BYLAW 177-01

1. Following a public consultation meeting held on July 4, 2017, Council has adopted the second draft bylaw entitled: « **SECOND DRAFT BYLAW 177-02-01-2017 MODIFYING BYLAW 177-01 REGARDING ZONING IN ORDER TO ADD STANDARDS FOR TWO-GENERATION HOUSING** ».

2. The second draft bylaw includes a provision that could be the subject of requests from interested parties throughout the Municipality, and this provision is subject to the approval of qualified electors according to the *Act respecting elections and referendums in municipalities*;

3. An interested person is a person entitled to vote, having the right to be entered on the referendum list, that is, a person who, on July 11, 2017 meets one of the following conditions:

- A person who is a qualified elector in the concerned sector of the municipality, (serviced buildings and lots), who on the reference date, has not been incapacitated to vote, as provided for in section 524 of the *Act respecting elections and referendums in municipalities*, and meets one of the following conditions :
- To be domiciled on the territory of the concerned sector of the municipality, (serviced buildings and lots) and for at least six months, in the province of Quebec.
- Be the owner of a business establishment situated in the concerned sector of the municipality, (serviced buildings and lots) for at least 12 months, under the "Act respecting municipal taxation" (chapter F2-1).

A physical person must also, on the reference date, be of age, be a Canadian citizen and not be under legal guardianship.

An additional condition specific to undivided co-owners of a property and co-occupants of a business establishment applies:

-Be assigned by proxy, as being the only co-owner or co-occupant of a business establishment, and signed by the majority of co-owners or co-occupants. (Note : A co-owner or co-occupant does not have to be designated if he/she qualifies as a resident, sole owner of a property or sole occupant of a business establishment).

Condition for being able to exercise the right to register as a legal person:

-To designate by resolution, among members, administrators or employees, a person who as of July 11, 2017 and when exercising this right, is of age and a Canadian citizen.

4. To be valid, the request must meet the following conditions:
- It must clearly indicate the provision that is the subject of a request to participate in a referendum and the zone of origin;
 - Must be signed by at least 12 interested persons from the zone of origin or by at least the majority, in the case where there are more than 21 persons;
 - Must be received at the offices of the Municipality by August 7th 2017.

A copy of the bylaw is available, without charge, at the Town Hall located at 2024 Route 148, Pontiac, Monday to Friday, between 8:30 a.m. and 4:00 p.m.

GIVEN in PONTIAC this 28th day of July 2017.
Benedikt Kuhn
Secretary-Treasurer

To persons of legal capacity to vote and having the right to sign a request for a referendum.

SECOND DRAFT BYLAW 177-03-01-2017 MODIFYING THE ZONING BYLAW 177-01

1. Following a public consultation meeting held on July 4, 2017, Council has adopted the second draft bylaw entitled: « **SECOND DRAFT BYLAW 177-03-01-2017 MODIFYING THE ZONING BYLAW 177-01 TO AUTHORIZE THE R2 USAGE CATEGORY IN ZONE 13, THAT IS SEMI-DETACHED SINGLE-FAMILY UNITS AND DETACHED TWO-FAMILY UNITS**».

2. The second draft bylaw includes a provision that could be the subject of requests from interested parties throughout the Municipality, and this provision is subject to the approval of qualified electors according to the *Act respecting elections and referendums in municipalities*;

3. An interested person is a person entitled to vote, having the right to be entered on the referendum list, that is a person who, on July 11, 2017 meets one of the following conditions:

- A person who is a qualified elector in the concerned sector of the municipality, (serviced buildings and lots), who on the reference date, has not been incapacitated to vote, as provided for in section 524 of the *Act respecting elections and referendums in municipalities*, and meets one of the following conditions :
- To be domiciled on the territory of the concerned sector of the municipality, (serviced buildings and lots) and for at least six months, in the province of Quebec.
- Be the owner of a business establishment situated in the concerned sector of the municipality, (serviced buildings and lots) for at least 12 months, under the "Act respecting municipal taxation" (chapter F2-1).

A physical person must also, on the reference date, be of age, be a Canadian citizen and not be under legal guardianship.

An additional condition specific to undivided co-owners of a property and co-occupants of a business establishment applies:

-Be assigned by proxy, as being the only co-owner or co-occupant of a business establishment, and signed by the majority of co-owners or co-occupants. (Note : A co-owner or co-occupant does not have to be designated if he/she qualifies as a resident, sole owner of a property or sole occupant of a business establishment).

Condition for being able to exercise the right to register as a legal person:

-To designate by resolution, among members, administrators or employees, a person who as of July 11, 2017 and when exercising this right, is of age and a Canadian citizen.

4. To be valid, the request must meet the following conditions:
- It must clearly indicate the provision that is the subject of a request to participate in a referendum and the zone of origin;
 - Must be signed by at least 12 interested persons from the zone of origin or by at least the majority, in the case where there are more than 21 persons;
 - Must be received at the offices of the Municipality by August 7th 2017.

A copy of the bylaw is available, without charge, at the Town Hall located at 2024 Route 148, Pontiac, Monday to Friday, between 8:30 a.m. and 4:00 p.m.

GIVEN in PONTIAC this 28th day of July 2017.
Benedikt Kuhn
Secretary-Treasurer